



HAL
open science

Autour de Critique du droit, Jean-Jacques Gleizal : intellectuel critique (entretien)

Martine Kaluszynski

► To cite this version:

Martine Kaluszynski. Autour de Critique du droit, Jean-Jacques Gleizal : intellectuel critique (entretien). Jean-Charles Froment. Administration et Politique : Une pensée critique et sans frontières. Dialogues avec et autour de Jean-Jacques Gleizal, Presses Universitaires de Grenoble, pp.83-90, 2009, collection Cerdhap. halshs-00407411

HAL Id: halshs-00407411

<https://shs.hal.science/halshs-00407411>

Submitted on 10 Aug 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENTRETIEN AVEC JEAN-JACQUES GLEIZAL. AUTOUR DE « CRITIQUE DU DROIT », JEAN-JACQUES GLEIZAL: INTELLECTUEL CRITIQUE

Martine Kaluszynski
Chargée de recherche CNRS – PACTE / IEP Grenoble

PRÉAMBULE

Forme à part dans la littérature scientifique, les Mélanges offrent cette possibilité de rassembler des textes de nature diverse. Ici nous avons choisi de prendre l'entretien comme support permettant d'explorer une facette de l'engagement de Jean-Jacques Gleizal dans « Critique du droit » dont il fut un des fondateurs. On parlera donc ici de « Critique du droit » à travers cet entretien très ouvert que j'ai réalisé, étant engagée dans une recherche sur le mouvement « Critique du droit » dans les années 1970

Avant de laisser place à cet entretien, quelques mots sur cette recherche, sur les conditions de sa production, sur sa sociogenèse.

Je me suis intéressée à cette histoire et ce projet après avoir été sollicitée¹ par Jean-Jacques Gleizal. À la suite d'interpellations étudiantes très chaleureuses sur la forme et le fond dont il avait fait l'objet avec Antoine Jeammaud, il a envisagé de réunir et de monter un projet, une réunion, un colloque sur « Critique du droit ». Dès lors, en 2004, des réunions ont été organisées avec les acteurs, les protagonistes de ce projet qui longtemps ont discuté, polémique sans qu'un accord tangible soit trouvé sur la manière de faire et d'opérer. Cette *observation participante* m'a permis de comprendre beaucoup de « Critique du droit ». Ces rencontres difficiles, complexes, animées parfois et talentueuses toujours m'ont également fait évoluer dans mon positionnement de chercheur face à ce projet² Ce mini-récit concernant les conditions de production d'une recherche scientifique n'est pas qu'anecdotique, il me semble assez révélateur de ce qu'a pu connaître le mouvement Critique de Droit, dans ses aléas, ses inerties, ses envolées et ses échecs. Elle a placé également, le chercheur que je suis, dans une vraie position de lucidité et

-
1. Historienne et politiste, spécialiste de socio-histoire du droit et de la justice, travaillant sur le campus grenoblois, au laboratoire PACTE/IEP de Grenoble, j'ai collaboré activement à des recherches (violences à l'école primaire, bracelet électronique...) en collaboration avec Jean-Charles Froment, professeur de droit public et directeur du CERDHAP. C'est dans ce lieu, dans ce laboratoire, dans ce contexte que j'ai rencontré Jean-Jacques Gleizal alors directeur du CERDAP, et, accessoirement pour moi à ce moment, un des fondateurs de « Critique du droit ».
 2. D'observatrice à distance dans un premier temps, je suis passée à un stade de scepticisme puis de perplexité et de vigilance pour basculer dans une position de défi, de réel et de vif intérêt pour arriver enfin à une empathie réelle et lucide pour ce mouvement, ses hommes, leurs défauts et leurs fragilités.

de capacité à exercer un travail de dévoilement par rapport à un projet que j'ai toujours saisi comme un objet de recherche, objet *sensible* dans sa capacité à ouvrir des vraies pistes de recherche pour les sciences sociales, sur la question du contexte sociohistorique, la question de la formation juridique dans le cursus, de la réforme de l'enseignement, la formation d'un mouvement militant, des rapports entre droit (science juridique) et science politique, sur la question de l'engagement des juristes et des professionnels du droit, la question des rapports entre droit et politique

Bien que la recherche soit encore en chantier, j'ai pu dans ce contexte rencontrer les acteurs et réaliser plusieurs entretiens avec eux, dépouiller les archives et matériaux et avoir déjà une sensibilité, une connaissance, une *familiarité* avec cette histoire.

Créé il y a une trentaine d'années, le mouvement « Critique du droit » a réuni des juristes et politologues français (Lyon, Montpellier, Nice, Saint-Étienne Toulouse, Paris) qui, en se référant principalement au marxisme, ont défini un projet scientifique et pédagogique en rupture avec les recherches et enseignements en cours dans les facultés de droit.

Aujourd'hui le mouvement a disparu mais son actualité est réelle à la fois parce qu'il a donné lieu à des expériences pédagogiques réussies, a engendré des institutions de recherche dont la qualité est reconnue et parce qu'il semble avoir un certain écho chez de jeunes chercheurs. C'est un mouvement marqué par son époque, celle des années soixante-dix, une époque qui est un acteur en soi, fondamental dans cette émergence. Les années 1970 sont des années de « bouleversements », de « construction », où la justice, le droit sont mobilisés de façon particulière comme un terrain politique et de politisation (affaire de Bruay-en-Artois, « les juges rouges », naissance du Syndicat de la Magistrature). Ces années sont particulièrement riches et intéressantes pour un travail à mener entre les liens forts et ambivalents entre droit et politique. Cette période voit le politique s'emparer du droit, investir la Justice. Le judiciaire, le juridique deviennent des terrains de mobilisation politique et se politisent également.

Le milieu juridique, perméable aux idées de mai 1968 et animé par les débats au sein du marxisme (Gramsci, Althusser), sort alors de son isolement. Tandis que se constitue « Critique du droit », des professionnels du droit se sont déjà syndiqués et mènent de leur côté une réflexion critique sur les institutions judiciaires ou administratives. À la même période naît la revue *Actes* qui présente, elle aussi, un point de vue critique sur le droit. Dans le même temps, l'actualité mondiale est celle de la décolonisation et de la naissance des politiques de développement. Pour sa part, « Critique du droit » s'ouvre à ces réalités internationales et fera d'ailleurs l'objet d'une reconnaissance plus conséquente à l'extérieur qu'à l'intérieur des frontières nationales avant de s'éteindre sans cris ni drame dans les années 1990.

M. K. : En tant que fondateur du mouvement « Critique du droit », comment définirais-tu le mouvement ?

J.-J. G. : Il s'agit d'un mouvement né d'une insatisfaction qui tenait à ce qu'étaient les Facultés de droit à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Nous avons d'abord voulu développer un autre type de rapport aux étudiants, et notre première réflexion a porté sur la pédagogie à un moment où nous avions aussi des prétentions théoriques dont le fil directeur était une approche non positiviste de l'État, du droit. Nous sommes donc partis d'un « mal être » par rapport à ce qu'était la pédagogie, ce qui a alimenté nos ambitions théoriques.

M. K. : Nous sommes dans les années 1970 c'est-à-dire l'après-1968, quelle place accordes-tu à ce contexte dans la naissance du mouvement ?

J.-J. G. : Je crois que nous nous étions déjà forgé, du moins en ce qui me concerne, un point de vue avant 68. À l'époque, je me demandais ce que je faisais dans une Faculté de droit. D'ailleurs, au début, je n'étais pas dans une Faculté de droit, mais dans un IEP, celui de Lyon, où j'avais la charge de conférences dites de « vie politique ». J'y définissais librement le programme de mes cours : Montesquieu, Léo Ferré. Très intéressé par la littérature, Stendhal, etc., je regrettais surtout de ne pas avoir présenté Normal Sup pour faire des études littéraires. C'était une époque où finalement on se laissait porter par les événements. Mais là où l'on était conduit, on essayait de se chercher des marges de manœuvre et c'est ce qui s'est passé dans mon cas.

M. K. : Qui était J.-J. G. à ce moment, à part un *littéraire rentré* qui se dirige vers le droit ?

J.-J. G. : Oui, on peut le dire, un littéraire rentré, mais en même temps, je n'avais pas vraiment ce que je nommerais le « sens de l'art ». J'étais très intellectuel, formé par les jésuites, un « pur esprit ». Ce qui m'intéressait c'était de réfléchir, de lire et je crois que lorsque j'ai choisi l'université, je me suis dit « chouette ! », je vais pouvoir lire et écrire à satiété.

M. K. : Alors, pourquoi le droit ?

J.-J. G. : Pourquoi le droit ? Parce qu'à l'époque les choix étaient simples : soit on « faisait » Médecine, Lettres, ou Droit. Médecine, non. En ce qui concerne les Lettres, je me souviens de mon professeur de philosophie me disant : « vous avez l'esprit un peu brouillon, le droit vous permettra d'acquérir de la rigueur ». Et bien, je me suis engagé dans cette voie sans problème.

M. K. : Lorsque commence « Critique du droit » il y a souvent le « on » ou le « nous ». Est-ce de suite une aventure collective ? qui retrouve-t-on avec toi ?

J.-J. G. : Chacun a sa propre histoire de « Critique du droit ». Pour moi, tout a commencé par des réunions dans des cafés, puis à l'Arbresle avec des Lyonnais : Philippe Dujardin, Antoine Jemmaud, Claude Journès, Jacques Michel, pour l'essentiel et quelques autres qui étaient proches comme Paul Bacot, Jean-François Davignon. Nous nous réunissions avec cette volonté de développer une approche marxiste du droit. À partir de ces réunions lyonnaises, il y a eu un élargissement dû à l'arrivée de l'équipe de Montpellier, Michel Miaille, Paul Aliès, mais aussi à des contacts que nous avons eus avec Robert Charvin, Jacques Pourmarède, Michel Jeantin, etc. Le mouvement est

donc né avec l'équipe de *Procès* qui a constitué une partie importante du noyau dur de la « Critique du droit ».

M. K. : Vous êtes tous professeurs de droit ou assistants, et tous assez engagés politiquement. ?

J.-J. G. : Ce qui nous liait était notre champ de travail, celui du droit, ainsi que nos engagements politiques, avec des communistes, anciens ou encore communistes, des trotskistes, des PSU et puis des « comme moi » qui étaient uniquement syndiqués au SNESUP. Je considérais très clairement que l'engagement politique devait se faire dans le travail. Donc l'engagement politique, c'était la pédagogie, la théorie et le syndicalisme. Jamais à cette époque il ne m'est venu à l'idée de rentrer dans un parti politique, d'ailleurs je me demande auquel j'aurais pu adhérer.

M. K. : Les réunions sur le fond et surtout sur la forme sont des moments extrêmement importants, Quand vous vient l'idée, voire la nécessité de vous doter d'instruments pour vous mobiliser et mobiliser ? Quel poids donnes-tu à ces éléments dans la construction du mouvement ?

J.-J. G. : Le mouvement s'est construit d'abord à partir de nos pratiques. Pour ma part, j'ai fait beaucoup d'expérimentations pédagogiques. Cette démarche n'a jamais cessé. J'ai toujours organisé des enseignements « critique », en droit constitutionnel avec des équipes pédagogiques, dans le séminaire que j'ai dirigé pendant des années avec Pierre Blanc-Gonnet, « Sciences sociales et approches des institutions », et puis dans le DEA « Administration publique » de la Faculté de droit de Grenoble. Très vite, en arrivant à la Faculté de Droit en 1975, j'ai eu la responsabilité du DEA Droit de l'État (ancien DES de droit public) que j'ai transformé pour construire un 3^e cycle qui soit structuré sur un objet qui allait être celui de l'administration publique. Donc, dans toutes mes activités au sein des Facultés de Droit (on parlera après de ce que j'ai fait en dehors des Facultés de Droit), il y a toujours eu un axe « critique du droit ». Mais, qu'est-ce que faut-il entendre par critique ? C'est une mise en perspective historique, une mise en perspective sociale du juridique, qui débouche sur des positions politiques, disons « anti-libérales ».

M. K. : Une revendication prédominante est celle de la théorie du politique, et la volonté produire une doctrine, ce choix, n'a-t-il pas verrouillé des ouvertures possibles avec d'autres professionnels du droit ?

J.-J. G. : En ce qui concerne les professionnels, les contacts ont été établis grâce à Antoine Jeammaud qui connaissait Paul Bouchet et les réflexions et actions de ces professionnels à Goutelas : le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature. L'histoire de CD est liée à des lieux : l'Arbresle, puis Goutelas où des professionnels de la justice établissaient des liens avec des syndicalistes appartenant notamment au milieu de l'agriculture. Nous avons aussi des relations, parfois houleuses, mais des relations malgré tout, avec l'équipe de la revue « Actes ».

M. K. : « Critique du droit » a pour ambition de réformer en profondeur la question de l'enseignement, d'alimenter le débat doctrinal, est ce par choix, négligence ou

idéologie que CD n'approfondira pas les contacts avec les professionnels du droit pourtant proches de vous, et entre autres par les lieux ?

J.-J. G. : Je suis d'accord avec toi, c'est vrai que nous nous parlions, mais ça n'allait pas très loin. J'ai fait partie de ceux qui, à un moment, au début des années 1980, (la Gauche au pouvoir, la crise du marxisme, etc.), disent : « CD, c'est fini, passons à autre chose ». Pourquoi ? Parce que notre démarche était trop fermée, pas assez politique et ne pouvait pas déboucher. La révolution ne passe pas par les Facultés de droit.

M. K. : Dans les années 1980, tu confies à Michel Miaille³, « je suis de plus en plus convaincu qu'il nous faut écrire l'histoire de CD, avant qu'on ne se l'approprie », sens de l'anticipation, ou souci de maîtrise ?

J.-J. G. : C'était peut-être une façon de mettre fin à une aventure qui reposait sur des analyses erronées. Nous nous étions trompés dans nos analyses sur les perspectives du dépérissement du droit et de l'État dans le système capitaliste. Le moins qu'on puisse dire est que l'État et le droit ne dépérisent pas. Ils se transforment. C'est ce qu'il fallait analyser en s'en donnant les moyens.

M. K. : Constat d'une analyse sociologique défailante en faveur d'une analyse idéologique clairement revendiquée ?

J.-J. G. : Oui, nous étions dans l'idéologie, une sorte de marxisme assez mal digéré, même nous étions althussériens !

M. K. : Althusser est effectivement très présent dans les écrits, c'est la référence suprême ?

J.-J. G. : Notre grande référence est effectivement Althusser avec sa théorie de la surdétermination par le politique qui nous permettait de nous écarter d'une approche économiste de l'histoire et de la société. Mais nous n'avons pas échappé à une sorte d'enfermement. La théorie peut rendre fou, la théorie marxiste notamment. Je pense que nous avons voulu échapper à cela, à la théorie qui rend fou. C'était, en tout cas, mon analyse. Il fallait passer à autre chose. Je suis revenu donc à mes études sur la police (mon fameux article dans la revue « Autrement » : d'une police d'ordre à une police de sécurité ; la création de l'Institut des Hautes Études sur la Sécurité Intérieure etc.). Puis, en 1986, j'ai passé un an au Centre National d'Art Contemporain de Grenoble et écrit par la suite mon livre sur l'art contemporain et la médiation dans la collection dirigée par Lucien Sfez aux PUF. En fait, j'ai toujours le même travers. Quand j'ai « embrassé » un secteur, j'ai envie de faire de nouvelles découvertes. Je n'abandonne pas nécessairement mon ancien centre d'intérêt, mais j'empile. Donc j'ai poursuivi mon cheminement, avec mon engagement en tant qu'élu local à Grenoble, l'intérêt porté à l'Afrique et aux questions de coopération internationale et de développement. Avec cependant toujours le même fil directeur : penser pour comprendre, mais aussi comprendre pour agir. Penser est essentiel. La politique se meurt aujourd'hui du fait d'une absence de pensée. Mais la boucle ne peut être bouclée qu'avec ce qu'Henri Lefebvre nomme la « pensée-action ».

3 Michel Miaille Deuxième entretien, jeudi 18 novembre, Paris, durée 2 h 30.

M. K. : Ainsi écrire l'histoire de « Critique du droit » aurait été une manière d'encadrer le projet et donner la possibilité d'ouvrir d'autres chantiers ?

J.-J. G. : Oui, en tout cas, échapper à l'enfermement. Échapper à la folie sur laquelle il débouche, était vraiment pour moi quelque chose d'essentiel.

M. K. : Quand on lit la revue *Procès*, il y a une vraie ligne éditoriale, qui permet l'ouverture et surtout comble de la modernité, permet la pluridisciplinarité mais dans une certaine normativité marxiste, quid de Foucault ou Bourdieu ?

J.-J. G. : C'est vrai, nous étions enfermés dans le marxisme. En étant althussérien nous pensions être ouverts et qu'il n'y avait pas plus ouvert qu'Althusser. Nous sommes ainsi passés à côté de Foucault. Nous n'avons aussi pas assez travaillé à partir des écrits de Pierre Legendre.

M. K. : « Critique du droit » a eu une belle destinée : c'est un mouvement qui se construit avec la revue *Procès*, une collection d'ouvrages importants, des séminaires très féconds à Goutelas, à l'Arbresle, des correspondances et un environnement favorable mais que se passe-t-il en dehors du droit ? Avez-vous voulu ou pensé à avoir des contacts avec d'autres disciplines, d'autres sciences sociales ?

J.-J. G. : Je crois que nous étions « obsédés » par le droit tout en voulant sortir de l'analyse juridique du droit. Il y avait là une véritable contradiction, car je pense que nous n'en sommes jamais vraiment sortis, avec une sorte de paradoxe (*M. K.* : de souci d'ouverture et de mettre des limites à l'ouverture). Oui, voilà, vouloir sortir du droit avec un travail sur cette hypothèse du dépérissement du droit, mais en même temps, dans la mesure où nous ne nous sommes pas donné les outils, une incapacité à analyser les grandes mutations du droit. Je ne veux pas généraliser parce que si nous étions proches les uns des autres, nous étions aussi très différents. J'insiste donc sur le fait qu'il s'agit ici de ma propre analyse. Avec le recul, je considère aussi que, dans le mouvement, j'ai plus joué un rôle de président que de théoricien même si la théorie m'intéressait.

M. K. : Dans une organisation qui était une collection de tempéraments, avec des gens à la fois proches, avec un même dénominateur commun, et en même temps des attentes et des volontés très différentes, le président est celui qui rassemble qui médie et neutralise les tensions. Serais-tu d'accord de caractériser le rôle que tu tiens, comme un *go-between*,⁴ celui qui passe et qui transmet sans jugement de valeur et avec le souci de l'équilibre.

J.-J. G. : Oui, je me revois dans les réunions en train de synthétiser, de ramener le débat à nos objectifs. J'étais celui qui « tenait la baraque ».

M. K. : Comment perçois-tu, à la fois à ce moment et plus tard, l'impact ou les échos de ce qu'a été « Critique du droit » en France ou à l'étranger ?

4. En référence très libre au film de Joseph Losey, *Le messenger* ou *The Go-Between*, sorti en 1970, Palme d'or Cannes 1971, scénario Harold Pinter.

J.-J. G. : D'abord manifestement, nous n'avons pas eu beaucoup d'échos à l'époque, en tout cas très peu d'échos en France. Sauf que, dans nos pratiques individuelles, nous avons pu former des générations d'étudiants qui paradoxalement, avec notre point de vue critique, ont été mieux préparés à la vie active que par des formations classiques. Je me souviens des imbéciles qui parlaient toujours d'« enseignements professionnels ». Qu'est ce que ça voulait dire des enseignements professionnels ? C'était faire apprendre par cœur les différents codes ? Or, pour nous, former les étudiants c'était faire en sorte qu'ils aient une attitude active dans la pédagogie en ne se contentant pas de prendre des notes et en ayant leur propre production.

Un autre souvenir : avec Antoine Jammaud nous avons été invités il y a quelques années par de jeunes chercheurs de Lille pour parler de « Critique du droit ». Ils nous voyaient surtout comme des personnes libres, faisant des projets et se sentant bien parce que prenant en main les choses, pratiquant une pédagogie conforme à leur vision du droit et surtout en accord avec leur responsabilité d'enseignants. Lorsque nous les avons quittés, ils nous ont offert à chacun un pavé. Pour eux, nous avions l'image de mai 1968. Indépendamment du pavé, ils nous posaient cette question : « mais comment faisiez-vous ? ». C'était comme si, encore en 2006-2007, ils étouffaient dans ces Facultés de Droit et que « Critique du droit » était une fenêtre ouverte sur le monde.

Autre déclinaison pour moi de « Critique du droit » : dans le travail que j'effectue actuellement comme expert en Afrique, je constate que le continent africain croule sous la reproduction des modèles, sous le mimétisme. Or ce mimétisme est le pire des maux. L'Afrique a besoin d'imaginer, de construire une autre société, un autre État. Il est clair que mon point de vue critique, qui refuse justement ce mimétisme, qui cherche à partir d'une compréhension des réalités, d'imaginer ce que peut être un État pour l'Afrique, d'imaginer ce que peut être un droit pour l'Afrique, est une voie pertinente et juste. J'ai donc le sentiment d'avoir été fidèle à « Critique du droit » dans toutes mes aventures intellectuelles et politiques. Je pourrais faire la même analyse en ce qui concerne mon travail sur l'art et la médiation, dans mes séminaires avec Alain Charre les rapports entre l'art et le droit. Pour moi, il existe vraiment un fil rouge dans tout ce que j'ai fait. Oui, un fil rouge.

M. K. : Cette réponse est vraiment intéressante car elle ne correspond pas du tout à ce que j'attendais et avais envisagé dans la question. Je pensais à l'institutionnel, les prolongements, l'impact et j'ai une longue réponse passionnante, sur le fait qu'il ne s'agissait pas de créer un énième mouvement, de réformer à tout prix ou de créer un homme nouveau, mais sur l'esprit qui reste et qui restera. Et ça me semble du coup une des plus belles formes d'expression de ce qu'est la critique et ce qu'elle produit en permanence.

J.-J. G. : Je vais te dire ce à quoi je pense aujourd'hui clairement grâce à notre entretien. Finalement si on me demandait de résumer ce qu'a été « Critique du droit », je dirais : avant tout la démarche de jeunes universitaires qui avaient 25-28 ans et pensaient ne pas avoir été formés. De jeunes intellectuels, universitaires qui voulaient se former pour être à la hauteur de leurs ambitions intellectuelles et politiques. « Critique du droit » a été notre véritable université.

M. K. : Vous avez voulu dépasser les cadres, les règles les instances qu'offraient l'université et former en donnant une liberté, un sens critique, ce qui reste encore aujourd'hui un combat à mener ?

J.-J. G. : Oui, nous avions une aspiration à la liberté. Mais on ne s'est pas donné à cette époque tous les moyens de notre liberté. Il n'était pas facile encore une fois de sortir du droit tout en le prenant en compte en s'appuyant notamment sur les sciences sociales. Il n'en reste pas moins que la formation était là. C'est grâce à elle que j'ai pu constamment investir de nouveaux champs en tenant un cap, celui de la critique.

M. K. : Mouvement bigarré, diversifié, original, pluridisciplinaire, « Critique du droit » s'est achevé dans les années 1990. Comment aujourd'hui peut-on concevoir la critique du droit ? Quelle transmission possible et où retrouver cet esprit critique pour qu'il serve aux États, aux pays qui sont en train de se rénover ?

J.-J. G. : Je pense que les jeunes juristes, enfin beaucoup de jeunes juristes, sont encore enfermés dans des modèles traditionnels. La formation juridique apprend à reproduire alors que le juriste devrait être un créateur. Autrement dit, cette idée de ne pas être dans la reproduction, mais bien dans l'imagination et la création, me semble essentielle. J'évoque toujours le séminaire que je dirigeais avec Pierre Blanc-Gonnet à la Faculté de droit de Grenoble. Nous demandions aux étudiants de produire leur propre recherche. Nous les aidions à être créatifs. À une époque nous leur faisions faire des films, pour privilégier la vision personnelle qu'ils avaient d'un sujet, peu importait d'ailleurs le sujet traité. Peut-être peut-on évoquer pour terminer cet entretien un « esprit Critique du droit » qui est d'une grande actualité. Il devient en effet urgent de sortir des recettes du passé, juridiques ou non, et d'imaginer un monde nouveau avec un pied dedans et un pied dehors. En somme, être décalé pour mieux voir et agir avec justesse.